



Taux d'indexation des rentes - 2025

Achat de rentes

Gestion des risques du RRPPUL

Info RRPPUL

4^e trimestre de 2024

Taux d'indexation des rentes - 2025

Les prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et de la Pension de la Sécurité de la vieillesse sont indexées périodiquement pour tenir compte de l'inflation. Dans le cas du RRQ, cette indexation s'applique au 1^{er} janvier de chaque année et est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation au 31 octobre de l'année précédente.

Comme nous le savons, depuis quelques années, l'inflation est plus élevée. La Banque du Canada travaille activement depuis un certain temps à ramener celle-ci dans une fourchette cible entre 1 % et 3 %. Cette année, l'objectif est atteint, avec un taux d'inflation de 2,6 % au 1^{er} janvier 2025.

La rente du RRQ sera indexée selon ce taux au 1^{er} janvier.

Il en va de même pour la rente du RRPPUL qui provient du Second volet. Les dispositions de ce volet prévoient effectivement une indexation de 100 % de l'inflation, mais limitée à 2 %. Ces dispositions sont garanties jusqu'au 1^{er} janvier 2027.

Concernant les rentes du Volet antérieur, celles-ci sont indexées selon les pourcentages applicables à chaque période de service crédité. L'inflation considérée est aussi limitée à 2 %.

Pour les personnes retraitées, veuillez consulter votre relevé qui sera produit à la fin de décembre afin d'obtenir les détails sur les modalités d'indexation de votre rente.

Achat de rentes

Tel que mentionné dans le [communiqué](#) du premier trimestre de 2024, la Politique de placement prévoit qu'une portion de la caisse de retraite pourrait être utilisée pour l'achat de rentes sans rachat des engagements.

Qu'est-ce que cela signifie? Il s'agit de l'équivalent d'un placement pour le RRPPUL auprès d'une compagnie d'assurance. En contrepartie d'une prime, l'assureur s'engage à verser au RRPPUL la somme des rentes des prestataires qui auront été visés par cet achat. Ainsi, le Régime reste responsable de verser les rentes et toute communication entre les prestataires et le Régime continue d'être gérée par le Bureau de la retraite. Le Régime transfère à l'assureur les risques d'investissement et de longévité liés à ces rentes, le Régime demeurant responsable du versement des rentes et de tous les aspects de communication.

Le contexte économique et la bonne situation financière des régimes de retraite en général incitent de plus en plus d'administrateurs de régime de retraite à envisager cette alternative. Ce marché inscrira sans doute un volume record de transactions en 2024 au Canada.

À la suite de travaux et d'analyses réalisés au cours des derniers mois, le Comité de retraite a décidé de procéder à un tel achat de rentes le 9 octobre 2024.

Ce « placement » est de l'ordre de 200 M\$. À la suite d'un processus d'appel d'offres, la transaction a été conclue avec RBC Assurances. Celui-ci versera mensuellement au RRPPUL les sommes nécessaires au paiement des rentes identifiées dans la transaction.

Le Comité de retraite continuera d'évaluer la situation au cours des prochaines années. D'autres rentes pourraient ainsi faire l'objet d'un achat afin de réduire les risques du Volet antérieur.



Gestion des risques du RRPPUL

Saviez-vous que le Comité de retraite du RRPPUL :

- Évalue périodiquement les principaux risques auxquels le Régime est exposé?
- Tente d'évaluer les tendances évolutives des principaux risques?
- Analyse la qualité des contrôles en place et convient des actions à prendre?

Ce n'est pas une mince tâche! Les risques sont nombreux. Tout événement lié au fonctionnement et à l'administration du RRPPUL susceptible d'entraîner des conséquences défavorables, notamment sur la sécurité des prestations, les droits des personnes participantes et le financement du Régime, constitue un risque.

Cette gestion des risques s'intègre de plus en plus dans toutes les facettes de l'administration du RRPPUL, ce qui est tout à fait légitime, puisque le Comité de retraite administre un patrimoine financier important à titre de fiduciaire.

Une analyse globale est en cours (cet exercice est réalisé tous les trois ans) afin de prendre connaissance des nouveaux enjeux et des changements à l'environnement du Régime.

Malgré tous les changements survenus dans les dernières années, les mécanismes de contrôle demeurent adéquats pour la grande majorité des risques étudiés. Bien qu'un risque résiduel subsiste dans certains cas, celui-ci demeure maîtrisable.

Les principaux risques auxquels fait face le RRPPUL sont regroupés comme suit :

1. Risques liés au financement
2. Risques liés aux placements
3. Risques liés aux dispositions du RRPPUL
4. Risques liés à la gouvernance
5. Risques liés aux délégations
6. Risques juridiques
7. Risques stratégiques
8. Risques liés à la situation financière

Une brève description des principaux risques peut être consultée dans le chapitre 8 des [Règles de fonctionnement et de gouvernance du Comité de retraite](#) du RRPPUL.

Publié en décembre 2024.